

TRANSPORTS

Elèves et étudiants domiciliés dans le département du RHONE

SYTRAL Cars du Rhône –délégataire de la Région Rhône-Alpes, organise les transports des élèves et étudiants vers leur établissement d'enseignement. Les élèves doivent être en possession d'une carte **de transport sans contact OùRA**, valable 5 ans (l'inscription doit néanmoins être faite chaque année). Pour l'année scolaire 2023/2024, les inscriptions serontt ouvertes en ligne à compter du 12 mai 2023.

Demande faite rapidement

🕝 carte d'abonnement à disposition pour la rentrée ! 🕲

Connectez- vous sur http://www.carsdurhone.fr/

Elèves et étudiants domiciliés dans le département de l'AIN

La Région Auvergne Rhône-Alpes assure le pilotage des transports des élèves de l'Ain domiciliés à plus de 3 km en zone rurale ou 5 km en zone urbaine de leur établissement d'enseignement ; l'accès est gratuit pour les scolaires qui doivent s'inscrire en ligne (inscriptions du 2 mai 2023 au 19 juillet 2023 (30€ de pénalité seront facturés après cette date).

Les étudiants peuvent avoir accès au réseau sous reserve de places disponibles. Pour faire sa demande d'abonnement "Places Disponibles", l'étudiant(e) doit s'inscrire via le formulaire à télécharger, à imprimer puis à faire remplir par l'établissement de formation. C'est ensuite l'Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires (ARTIS 01) qui instruira la demande.

Demande faite rapidement

🕝 carte d'abonnement à disposition pour la rentrée et sans pénalité! 🕲

Informations et inscriptions depuis laregionvoustransporte.fr/scolaireain

PASS'REGION et ACCES A L'ETABLISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien aux élèves et étudiants de 15 à 25 ans avec le PASS'Région qui offre notamment les avantages suivants :



- manuels scolaires : fournis gratuitement ou crédit alloué selon les formations,
- aide au premier équipement pour les élèves entrant en section professionnelle (selon la formation).

Cette carte est obligatoire pour accéder à l'établissement et au service de restauration.

Elle doit être conservée pendant toute la scolarité.

Les nouveaux élèves et étudiants doivent impérativement faire une demande de carte en ligne.

Les élèves ou étudiants qui auraient perdu leur carte doivent faire une demande de duplicata (payant) depuis leur espace personnel en ligne et le signaler au lycée.

Pour faire une demande ou pour toutes informations utiles: 0810 559 559 et/ou

https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm